

*Commune de
Montanaire*



Conseil communal du 18 juin 2026

Rapport de gestion 2025

Ce rapport de gestion fait partie intégrante du préavis N° 2026-04, comptes 2025.

Accepté dans la séance de Municipalité du 12 mai 2026.



1	SYNTHÈSE	4
2	CÉCILE CRISINEL FAVRE, SYNDIQUE	6
2.1	Administration générale	6
2.1.1	Préavis	7
2.1.2	Ressources humaines (RH)	7
2.1.3	Conclusion	8
2.2	Service de la population	8
2.3	Santé	9
2.3.1	Commune en santé	9
2.3.2	Plan canicule	9
2.3.3	Bus santé	9
2.3.4	Cours BLS-AED	10
2.3.5	Association du Centre Intercommunal de l'Oasis (ACISO), par Véronique Gilliard	10
2.4	Accueil de jour	10
2.4.1	Quelques chiffres concernant 2025 :	10
2.4.2	Politique salariale	11
2.4.3	Développement des places accueil	11
2.4.4	Répartition des charges pour les trois services de prestations :	12
2.5	Affaires sociales	13
2.5.1	ARASPE Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens	13
2.5.2	Aînés	14
2.6	ARGdV Association régionale du Gros-de-Vaud	14
2.6.1	Commission Tourisme et Culture	15
2.6.2	Commission Économie	15
2.6.3	Commission Territoire et mobilité	15
2.6.4	Commission Agriculture	15
2.6.5	Commission Energie et environnement	15
2.6.6	Comptes ARGdV	16
3	ARBENZ PASCAL, MUNICIPAL	17
3.1	Routes	17
3.1.1	Chanéaz	17
3.1.2	Correvon	17
3.1.3	Martherenges	17
3.1.4	Neyruz-sur-Moudon	17
3.1.5	Peyres-Possens	18
3.1.6	Thierrens	18
3.1.7	Divers travaux sur les routes	18
3.1.8	Zone 30 km/h	18
3.2	Déneigement	18
3.3	Défense incendie – SDIS	19
3.4	Déchetteries	20
3.4.1	Statistiques et évolution des quantités de déchets sur la commune :	21
4	BIGLER YVES-ALAIN, VICE-SYNDIC	22
4.1	Aménagement du territoire	22
4.1.1	Plan d'affectation communal (PACom)	22
4.2	Chemin AF	22
4.3	Ecoles	23
4.3.1	Situation financière et données générales	23
4.3.2	Sites scolaires	23
4.3.3	Chauffage à distance	24
4.4	Association Région Gros-de-Vaud (ARGdV)	24
4.4.1	Commission mobilité et territoire	24
4.4.2	Commission Agricole	24



BOURLARD MARC, MUNICIPAL	25
5.1 Police	25
5.2 Sports et sociétés locales	26
5.2.1 Course des Roches	26
5.2.2 Piscine de Moudon	26
5.2.3 USL (union des sociétés locales)	26
5.3 Tourisme	26
5.4 Environnement	26
5.4.1 Ruisseau de la Faye à Denezzy	26
5.4.2 Entretien des cordons boisés	26
5.5 Espaces verts	27
5.6 Place de jeux	27
5.6.1 Thierrens	27
5.6.2 Peyres-Possens	27
5.6.3 Sécurité des places de jeux	27
5.7 Forêts	27
5.7.1 Préambule	27
5.7.2 Plantations	27
5.7.3 Soins aux plantations	28
5.7.4 Soins culturels (ou soins aux jeunes peuplements)	28
5.7.5 Coupe de bois	28
5.7.6 Coûts (comparatifs)	28
5.8 Voirie	29
5.9 Salles et grandes salles	29
5.9.1 Travaux spéciaux	29
5.9.2 Revenu des locations	29
5.9.3 Travaux spéciaux	30
5.9.4 Revenu des locations	30
6 DUBACH VALENTIN, MUNICIPAL	31
6.1 Finances	31
6.2 Service informatique	31
6.3 Communication	32
7 NATHALIE JATON, MUNICIPALE	33
7.1 Police des constructions	33
7.2 Bâtiments	33
7.2.1 Auberge de St-Cierges	33
7.2.2 Bâtiment de l'administration communale	33
7.2.3 Gérance immobilière	34
7.2.4 Bâtiments divers	34
7.3 Plan énergie et climat	34
7.4 ORPC	35
8 MICHEL ROSSET, MUNICIPAL	36
8.1 Service des eaux	36
8.1.1 Association de l'AIDEV	36
8.1.2 Association de la Menthue	36
8.1.3 Compteurs	36
8.1.4 Sécurité de la qualité de l'eau	37
8.1.5 Consommation d'eau	37
8.2 Evacuation et épuration des eaux	37
8.2.1 Entente STEP Chanéaz-Prahins	37
8.2.2 Entente STEP Boulens-Chapelle	37
8.2.3 Association Intercommunale Epuration des Eaux Coruz-Menthue – AECM Peyres-Possens	38
8.2.4 Association intercommunale Epuration de Corrençon-Neyruz-Villars-Oulens – CNOV	38
8.2.5 Volume d'eau usée, épurée et facturée	38
8.2.6 STEPS Entretien	39
8.3 Eclairage public	39
8.3.1 Montant facturé par Romande Energie, comparaison financière par village	39
8.3.2 Consommation en kWh par village	40
8.4 Téléréseau de Thierrens	40



1 SYNTHÈSE

Le rapport de gestion 2025 met en évidence une année particulièrement soutenue pour la Municipalité, marquée par d'importants projets d'infrastructures, des évolutions organisationnelles et la poursuite du développement de la commune.

La population de Montanaire continue de progresser pour atteindre 2'878 habitants au 31 décembre 2025, soit +9 habitants par rapport à 2024 et +447 habitants en dix ans. Cette évolution confirme l'attractivité de la commune, portée notamment par les projets de rénovation et de création de logements ainsi que par l'amélioration des transports publics. Montanaire reste aujourd'hui la troisième commune la plus peuplée du district du Gros-de-Vaud.

La Municipalité s'est réunie régulièrement en 2025. La charge de travail a fortement augmenté, notamment en raison des dossiers liés aux rénovations des bâtiments communaux, à la restructuration des ressources humaines et à la mise en place de nouveaux outils informatiques.

L'année 2025 a été marquée par la préparation du passage au nouveau modèle comptable MCH2, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2026 et qui a nécessité un important investissement des services administratifs.

La commune compte désormais 49 collaborateurs et collaboratrices, répartis entre l'administration, la voirie, les petites mains et les services techniques. Le recrutement du personnel occasionnel reste toutefois de plus en plus difficile, ce qui augmente la charge de travail des équipes communales.

Quatorze préavis ont été traités par le Conseil communal, notamment concernant les infrastructures routières, le budget, le PACom, les améliorations foncières ou encore les projets liés à l'épuration des eaux.

Montanaire a obtenu en 2025 le label « Commune en santé » décerné par Unisanté, reconnaissant les nombreuses actions mises en place en faveur de la qualité de vie, du sport, de la mobilité douce, des sociétés locales et du soutien aux aînés.

Le plan canicule a été activé à deux reprises durant l'été et plusieurs actions de prévention ont été menées, notamment avec le Bus Santé et les formations BLS-AED liées aux défibrillateurs installés sur le territoire communal.

Dans le domaine social, l'ARASPE a connu une forte augmentation du nombre de dossiers traités. Parallèlement, la réforme cantonale des futurs ERAS pourrait modifier le rattachement régional de Montanaire dans les prochaines années.

Concernant l'accueil de jour, l'EFAJE poursuit son développement avec l'augmentation des places d'accueil, notamment à Poliez-Pittet et Bercher. Une importante révision de la politique salariale a également été finalisée afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enfance.

Plusieurs projets routiers importants ont été réalisés ou préparés durant l'année :

- finalisation des travaux à Chanéaz ;
- validation du grand projet de réfection à Correvon ;
- interventions à Martherenges, Neyruz-sur-Moudon, Peyres-Possens et Thierrens ;
- poursuite du projet de mise en place de zones 30 km/h.

Le dossier des chemins AF et des collecteurs se poursuit également, avec plusieurs travaux rendus nécessaires à la suite des fortes précipitations de l'automne.

L'extension du site scolaire de Poliez-Pittet est désormais terminée et les élèves ont intégré les nouveaux locaux à la rentrée 2025.

À Thierrens, le projet scolaire s'est achevé avec un léger dépassement du budget initial, principalement dû à l'augmentation du coût des matériaux et à des adaptations techniques liées à la gestion des eaux et à la gare routière.



Le chauffage à distance du centre médical est désormais opérationnel et permettra de futurs raccordements. Une importante subvention cantonale a été obtenue dans le cadre de ce projet énergétique.

La commune reste considérée comme « tranquille » par les forces de police, malgré une légère augmentation du nombre d'événements et d'accidents de circulation.

Le SDIS est intervenu à 24 reprises sur le territoire communal en 2025, principalement pour des incendies, inondations et pollutions.

Dans le domaine environnemental, plusieurs projets ont été menés :

- stabilisation du ruisseau de la Faye à Denezy ;
- entretien et reboisement des cordons boisés ;
- poursuite des actions liées à la biodiversité et aux espaces verts.

Les forêts communales ont également fait l'objet d'importants travaux de plantation, d'entretien et de coupe de bois, notamment pour lutter contre les dégâts du bostryche et adapter les essences aux changements climatiques.

Plus de 1'331 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire communal en 2025. Malgré une baisse du tonnage global par rapport à 2024, les coûts de gestion des déchets restent élevés.

L'équipe de la voirie poursuit un travail important dans l'entretien des infrastructures communales, des bâtiments, des salles, des refuges, des routes et des espaces verts.

L'année 2025 confirme le dynamisme de Montanaire ainsi que l'ampleur des défis auxquels la commune doit faire face : croissance démographique, développement des infrastructures, exigences administratives et environnementales, évolution des prestations à la population et augmentation de la charge de travail.

La Municipalité relève toutefois que ces projets se réalisent grâce à l'engagement du personnel communal, des sociétés locales, des partenaires régionaux et des nombreux collaborateurs qui participent activement à la vie de la commune.



2 CÉCILE CRISINEL FAVRE, SYNDIQUE

Dicastères :

- Administration générale
- Ressources humaines
- Affaires juridiques
- Affaires sociales
- Santé
- Cimetières
- Petite enfance
- Service de la population

Associations et comités :

- Membre du CoDir de l'Association Région Gros-de-Vaud
- Membre du Conseil d'administration de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de jour des enfants
- Déléguée à l'Association régionale d'action sociale Prilly - Echallens
- Déléguée à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery
- Déléguée à l'Entente Boulens-Chapelle (STEP)

2.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Municipalité s'est réunie 45 fois en séance ordinaire le mardi matin de 8h00 à 12h00, dont 11 fois en journées entières. Les vacations (heures hors séances et préparation de séances) correspondent à 2'685 heures, montrant une augmentation de 484 heures par rapport à l'année précédente. Des oppositions aux rénovations des bâtiments de l'administration communale et de l'auberge communale ont retardé le début des travaux, lesquels ont été gourmands en heures pour les municipaux concernés. La restructuration des ressources humaines avec la mise en place d'entretiens annuels pour les collaborateurs et collaboratrices ainsi que l'implémentation de nouveaux outils informatiques ont également pris du temps.

La distance parcourue hors commune par l'ensemble des municipaux est de 2'446 km, représentant une augmentation de 87 km.

Le nombre d'heures liées aux vacations est relatif car, pour être exact, il faudrait y ajouter les heures effectuées dans les nombreux comités de direction, dont font partie les municipaux.



2.1.1 Préavis

14 préavis ont été présentés et acceptés lors des 4 séances du Conseil communal :

01/2025	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud ;
02/2025	Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon ;
03/2025	Avenant à l'article 68 – rubrique Chiens – Règlement de police communale ;
04/2025	Renouvellement des autorités communales ;
05/2025	Comptes 2024 et Rapport de gestion 2024 ;
06/2025	PACom – enquête complémentaire concernant l'espace réservé aux eaux (ERE) ;
07/2025	Indemnités de la Municipalité et du Conseil communal ;
08/2025	Prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité ;
09/2025	Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 ;
10/2025	Budget 2026 ;
11/2025	Modification des statuts de l'ASIRE ;
12/2025	Travaux en améliorations foncières – Étape 3 ;
13/2025	Modernisation du chalet de Denezy et intégration d'une buvette dans le cadre du PDRA (développement régional agricole) ;
14/2025	Demande de crédit de CHF 15'843.00 dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration des eaux de la région de Donneloye.

2.1.2 Ressources humaines (RH)

Les salaires 2025 ont été indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'août, qui montrait une augmentation de 0.2 %. Comme stipulé à l'article 15 du règlement communal sur le personnel :

« La Municipalité adapte les salaires le 1er janvier de chaque année sur la base de l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC), l'indice de référence étant celui du mois d'août de l'année précédente. Si l'IPC est négatif, aucune diminution de salaire n'est appliquée. La Municipalité peut renoncer en tout ou partie à l'adaptation. »

L'effectif total de la main-d'œuvre se compose de la manière suivante :

Municipalité	7
Administration	9 (y compris une personne employée à l'heure à un taux d'environ 20%)
Exploitation	8 (comprenant un apprenti)
Petites mains, au mois	4 (STEP, conciergerie)
Petites mains, à l'heure	21 (conciergerie, fontaines, déchetteries, déneigement, compteurs, archiviste, etc...)
Total	49 employé-e-s



2.1.2.1 Administration

Du côté de la bourse, la mise en place de MCH2, le nouveau plan comptable qui sera effectif dès le 1er janvier 2026 requiert un investissement important de la part de nos deux boursières.

Effectif pour l'année 2025 :

Greffé	3	personnes	120 %
Contrôle des habitants	2	personnes	60 %
Communication	1	personne	50 % (un médiamaticien engagé à 90 %, refacturé 40 % à d'autres communes)
Bourse	3	personnes	160 %

2.1.2.2 Exploitation

Nous constatons que l'érosion du personnel occasionnel (petites mains) se poursuit. Il est toujours plus difficile de recruter de nouvelles personnes. Ces deux éléments ont entraîné une augmentation des tâches assumées par le service de la voirie.

Nous faisons toujours appel à plusieurs personnes externes pour les ouvertures des déchetteries le samedi. Ceci permet d'éviter de gonfler les heures supplémentaires de nos employés et limite ainsi la reprise d'heures en semaine.

Un total de 2'105 heures a été effectué par l'ensemble des petites mains, qui sont rémunérées à l'heure (hors releveurs de compteurs, car payés à la pièce), soit une hausse de 549 heures par rapport à l'année 2024.

2.1.3 Conclusion

La population communale est toujours en légère croissance pour atteindre, au 31 décembre, 2'878 habitants, représentant une hausse de 9 habitants par rapport à 2024 et de 447 habitants par rapport à 2014.

Commune	Population
Montanaire	2'878
Chanéaz	110
Chapelle-sur-Moudon	612
Correvon	101
Denezy	206
Martherenges	90
Neyruz-sur-Moudon	161
Peyres-Possens	137
Saint-Cierges	572
Thierrens	889

Cette courbe pourrait augmenter ces prochaines années, en raison des divers projets de rénovation, avec création de logements, ou de constructions nouvelles sur les quelques terrains constructibles restants. Plusieurs sont en cours de réalisation ou encore à l'enquête publique. Le dynamisme et l'attractivité de notre commune sont reconnus, pour preuve l'augmentation des lignes de bus et l'intention de CarPostal de construire un nouveau garage (ce projet, qui date déjà de plusieurs années, est en train de se concrétiser avec une mise en service prévue en 2028). Nous sommes toujours la troisième commune la plus peuplée du district du Gros-de-Vaud.

La Municipalité remercie le personnel (administratif, exploitation et petites mains) pour le travail accompli tout au long de cette année et se réjouit de l'excellente collaboration de chacune et chacun.

2.2 SERVICE DE LA POPULATION

Aucune demande de naturalisation n'a été déposée à Montanaire en 2025.



2.3 SANTÉ

2.3.1 Commune en santé

La Commune de Montanaire a obtenu le label « Commune en santé », décerné par Unisanté en juillet 2025 : une étape clé en matière de promotion de la santé pour l'ensemble de la population. Cette labellisation atteste de l'engagement de la Commune en faveur de la qualité de vie de ses habitantes et habitants, toutes générations confondues.

Pendant plusieurs mois, la Commune a mené un inventaire approfondi des actions existantes en matière de santé et de prévention. Appuyée par un groupe d'expertes et d'experts, Unisanté a reconnu la qualité des 18 mesures déployées à Montanaire, couvrant un large spectre de la vie communale. Montanaire se distingue particulièrement par son soutien aux sociétés locales, essentielles au maintien du mouvement et du lien social, à tous les âges. Avec son Plan énergie et climat communal ainsi que ses actions en faveur des chemins scolaires sécurisés, la Commune contribue à protéger l'environnement et à lutter contre la sédentarité. Autant de mesures qui préservent la santé mentale et physique de la population tout au long de la vie.

Parmi les actions qui favorisent la santé et le bien-être figurent notamment :

- Plan énergie et climat communal (PECC) : l'amélioration des infrastructures pour piétons et vélos, la promotion des circuits courts ou encore les actions en faveur de la biodiversité apportent des bénéfices mutuels pour l'environnement et la santé.
- Soutien aux sociétés locales : les nombreuses sociétés locales subventionnées par la Commune proposent une offre culturelle et sportive très riche, qui développe l'activité physique et le lien social pour le plus grand nombre. En témoignent notamment la société de gym de St-Cierges, ouverte à toute la population et à toutes les générations, les trois chœurs mixtes ou encore le soutien à l'équipe féminine de football.
- Soutien aux aîné-e-s : le contact accru avec les personnes âgées, notamment dans le cadre du plan canicule, ainsi que l'organisation du repas annuel gratuit contribuent à préserver la santé et à prévenir l'isolement chronique.
- Camps scolaires : le soutien résolu aux activités en dehors de la classe encourage le lien social, l'activité physique et la littératie en santé. À titre d'exemple, l'école à la ferme inclut des modules pédagogiques portant notamment sur l'alimentation et la santé.
- Trajets scolaires à pied : la réfection des chemins sécurisés et le financement des patrouilleurs scolaires favorisent les trajets à pied dès le plus jeune âge.
- Pose de défibrillateurs et formations tous les deux ans : former la population à l'utilisation adéquate des défibrillateurs améliore le pronostic vital en cas d'arrêt cardio-respiratoire.
- Groupe de travail transversal : les démarches liées au PECC ainsi qu'au label « Commune en santé » stimulent les collaborations entre les dicastères et favorisent l'émergence de projets bénéfiques pour la santé.

2.3.2 Plan canicule

Le plan canicule vaudois a été activé à deux reprises en 2025, en juin et en août. Neuf personnes ont été appelées. Différentes questions leur ont été posées, selon le formulaire fourni par le canton, afin de vérifier que tout se déroule bien. Des conseils pour lutter contre la chaleur leur ont également été prodigués.

2.3.3 Bus santé

Le bus santé d'Unisanté sillonne le canton de Vaud depuis plus de 30 ans afin de proposer des bilans de santé à la population, dans le but de dépister les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité en Suisse et dans le monde. Une vingtaine de rendez-vous étaient proposés, pour un montant de CHF 50.00, et ont quasiment tous trouvé preneur.

À titre de mesure de prévention, le bilan a été proposé gratuitement à l'ensemble du personnel communal ; sept personnes en ont bénéficié.



2.3.4 Cours BLS-AED

Il y a quatre ans, en septembre 2021, dix défibrillateurs (AED) ont été installés sur le territoire communal.

Depuis 2021, des cours de formation au massage cardiaque sont proposés à la population. Ces formations ont une validité de deux ans ; il a donc été décidé de les proposer à nouveau cette année. Elles sont ouvertes tant aux nouveaux participants qu'à celles et ceux qui souhaitent renouveler leur certificat de First Responders.

Sept cours destinés à huit personnes chacun ont été programmés, dont trois en novembre et quatre en janvier-février 2026. Tous étaient complets, dont un organisé spécifiquement pour les employés de la voirie.

2.3.5 Association du Centre Intercommunal de l'Oasis (ACISO), par Véronique Gilliard

L'année 2025 a vu la mise en place d'une réflexion concernant les prises en charge des résidents et l'impact financier des évaluations de leur autonomie. L'alourdissement des situations, en augmentation, ainsi que l'analyse des économies potentielles ont permis l'équilibrage des comptes. Toutefois, les décisions cantonales visant à réduire le déficit de l'État obligent à accentuer la pression financière lors de l'élaboration du budget 2026, avec de grandes difficultés pour maintenir le niveau de qualité et de sécurité.

Durant l'année, en sus de l'aspect financier, le comité et plusieurs membres du personnel se sont penchés sur un projet de parcours sportif et thérapeutique, financé par des dons, ainsi que sur l'utilisation des anciens locaux du CCS afin d'augmenter le nombre de lits en unité PAA (psychiatrie de l'âge avancé), sur impulsion cantonale. Le premier projet devrait être réalisé à l'été 2026. Le second nécessite encore plusieurs étapes avant sa mise en œuvre.

Les divers audits réalisés au cours de l'année ont confirmé la qualité de l'établissement.

2.4 ACCUEIL DE JOUR

La mission première de l'association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) est d'accueillir les enfants en collectivité en leur offrant un cadre permettant un développement physique, affectif et social optimal, en collaboration avec les familles et les autres intervenants.

Le Conseil d'administration (CA) de l'EFAJE s'est réuni 16 fois en séances ordinaires, et les délégués ont été convoqués à deux reprises pour les assemblées générales (AG), afin de valider les comptes 2024 et le budget 2026.

2.4.1 Quelques chiffres concernant 2025 :

- 32 communes sont membres : environ 47'700 habitants ;
- 519 employé.e.s qui représentent 274 équivalents plein temps ;
- 68 accueillantes en milieu familial ;
- 8 structures préscolaires ;
- 19 structures parascolaires unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ;
- 2'716 enfants sont accueillis par semaine, en augmentation depuis 2021 (2420) ;
- nombre d'enfants accueillis sur Montanaire : 136, en diminution depuis 2021 (149). A l'EFAJE, il est appliqué le principe du consommateur-payeur (parents, communes) et non un chiffre à l'habitant.



2.4.2 Politique salariale

Dans la continuité des travaux engagés en 2024, l'année 2025 a été consacrée à la finalisation de la révision de la politique salariale de l'EFAJE. Cette démarche vise à renforcer l'attractivité de l'association, à fidéliser les collaborateurs et à garantir la qualité des prestations, dans un contexte de pénurie de personnel qualifié et de concurrence accrue dans le secteur de l'accueil de l'enfance.

Après une première phase centrée sur les fonctions éducatives, la démarche a été étendue à l'ensemble des autres catégories de fonctions du réseau, comprenant les fonctions de direction des structures, d'intendance, ainsi que les fonctions administratives et stratégiques. Les travaux menés ont permis d'établir une politique salariale pertinente et structurée.

Pour les fonctions d'encadrement, l'EFAJE a utilisé la grille de référence de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE), reconnue dans le secteur, à laquelle a été appliquée la même méthodologie que celle retenue pour les équipes éducatives. Ceci, dans le but de valoriser l'engagement et les compétences de ces professionnels tout en assurant une cohérence hiérarchique avec les équipes éducatives qu'ils encadrent.

Pour les fonctions administratives et stratégiques, l'EFAJE s'est inspirée de la politique salariale définie par la Convention collective du secteur parapublic vaudois (CCT-SAN), dont la nomenclature administrative est comparable à celle de l'association. Une analyse comparative a permis de classer objectivement l'ensemble des fonctions concernées et de corriger les déséquilibres identifiés, en particulier pour les membres du Comité de direction (Codir), dont le positionnement n'avait pas accompagné la montée en responsabilités.

Cette révision marque l'aboutissement d'un projet structurant conduit sur deux ans. Elle constitue un levier essentiel pour assurer la stabilité des équipes, soutenir l'attractivité de l'EFAJE et garantir durablement la qualité des prestations dans un environnement en constante évolution. Le coût annuel total de la mesure s'élève à CHF 1'203'724.00.

2.4.3 Développement des places accueil

Afin de répondre aux besoins liés à l'agrandissement du collège de Poliez-Pittet, une anticipation de la capacité d'accueil de l'UAPE du même nom avait été prévue. Des travaux de second œuvre ont été réalisés dans l'espace réservé à cet effet. Ils ont permis de créer 24 places d'accueil supplémentaires pour la rentrée scolaire d'août, portant ainsi le total à 84 places d'accueil.

Hébergée dans l'ancien collège de Fey durant les travaux d'agrandissement, la garderie L'Hirondelle (Bercher) a pu réintégrer ses locaux à fin décembre 2025. Les 34 places supplémentaires seront proposées aux familles dès février 2026, le temps nécessaire à l'équipe pour finaliser les aménagements ainsi que son organisation.



2.4.4 Répartition des charges pour les trois services de prestations :

Contribution des parents	tarification selon le calcul du revenu déterminant. Une grille tarifaire par prestation d'accueil, validée par l'AG.
Contribution du canton	contribution fixe, éventuelles aides au démarrage.
Contribution des communes	= solde (bouclage des comptes à zéro, mais au maximum 40 % du prix).

Heures consommées à Montanaire	2025 (CHF)	2024 (CHF)	2023 (CHF)	2022 (CHF)	2021 (CHF)
Accueil familial	30'698	34'046	37'505	40'544	36'247
Préscolaire	31'305	31'728	30'922	27'618	31'769
Parascolaire	25'834	28'745	24'092	25'699	28'140
Total des heures consommées à Montanaire	87'837	94'519	92'519	93'861	96'156

		Coût total de prise en charge (CHF)	Coût heure commune (CHF)	Coût heure parents (CHF)	Subventions FAJE, OFAS (CHF)
Accueil familial	2025	14.35	5.39	7.19	1.77
	2024	13.55	4.34	7.34	1.87
	2023	13.81	4.95	7.03	1.82
	2022	13.17	4.47	6.88	1.82
	2021	12.28	3.46	6.94	1.88
Préscolaire	2025	18.75	6.32	8.41	4.01
	2024	16.81	5.04	8.15	3.62
	2023	16.33	4.78	7.93	3.62
	2022	16.73	5.16	7.85	3.72
	2021	17.35	5.36	7.87	4.12
Parascolaire	2025	18.34	6.30	8.86	3.17
	2024	17.67	5.59	8.56	3.52
	2023	17.36	5.56	8.38	3.42
	2022	16.66	4.92	8.34	3.40
	2021	16.62	5.20	8.48	2.94



2.5 AFFAIRES SOCIALES

2.5.1 ARASPE Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens

L'ARASPE offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, ainsi que de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif. Deux services délivrent ces prestations : le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS).

La mission principale des AAS est de réceptionner, renseigner, orienter et accompagner la population de la région d'action sociale sur les prestations d'assurances sociales, dans le respect des directives du Département de la santé et de l'action sociale et de la Caisse cantonale de compensation AVS. Elles assurent également un rôle d'information sur les droits et obligations en matière d'assurances sociales, ainsi qu'un rôle de contrôle de l'obligation d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins et du paiement des cotisations AVS/AI/APG.

La mission principale du CSR est d'offrir une aide personnalisée à toute personne ayant besoin de conseil, de soutien et d'écoute, en vue d'améliorer sa situation sociale et financière. Une aide financière sous forme de revenu d'insertion (RI) est octroyée aux adultes en situation d'indigence.

L'assemblée intercommunale des délégués de l'ARASPE a siégé à trois reprises en 2025, notamment pour valider les comptes 2024 et accepter le budget 2026, ainsi que lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 2 octobre afin d'informer de la réorganisation des territoires des futurs Établissements régionaux d'action sociale (ERAS).

2.5.1.1 Financement par les communes

Pour le budget 2026, le tarif par habitant pour les communes de la région d'action sociale ARASPE est calculé sur la population au 1er janvier 2025.

Budget en francs par habitant :

2026 : CHF 5.0042

2025 : CHF 5.3457

2024 : CHF 5.3717

2023 : CHF 5.3928

2022 : CHF 5.3937

2.5.1.2 Comptes 2025

L'exercice 2025 se caractérise par une augmentation globale des charges de 4.35% par rapport à l'exercice 2024 et supérieur de 4.305% par rapport au budget.

	Charges (CHF)	Revenus (CHF)
Comptes 2024 :	7'783'228.56	7'783'228.56
Budget 2025 :	7'786'800.00	7'786'800.00
Comptes 2025 :	8'121'573.75	8'121'573.75

Cette hausse s'explique principalement avec une hausse des dossiers. Le CSR a débuté l'année avec 886 dossiers payés et l'a terminée avec 981 dossiers, soit une augmentation de 95 dossiers. Une telle progression n'avait plus été observée depuis plusieurs années.



2.5.1.3 Réorganisation des territoires des futurs Etablissements régionaux d'action

Dans le cadre de la réforme cantonale de l'action sociale, le canton de Vaud prévoit la création des Etablissements régionaux d'action sociale (ERAS), en remplacement des actuelles Associations régionales d'action sociale (ARAS). Cette réorganisation vise à améliorer la coordination entre les acteurs du social et du médico-social, notamment en harmonisant les territoires des ERAS avec ceux des structures d'aide et de soins à domicile.

La nouvelle organisation prévoit le passage de dix régions à sept ERAS, sans fermeture de sites, afin de maintenir la proximité avec la population. Cette harmonisation territoriale doit permettre une meilleure continuité des prises en charge, une coordination renforcée entre professionnels et une détection plus précoce des besoins des bénéficiaires. Elle répond également à des enjeux majeurs tels que le vieillissement de la population, l'augmentation des problématiques de santé psychique et les défis liés à l'accès aux prestations.

Sur le plan de la gouvernance, les communes conserveront un rôle central, avec une représentation majoritaire au sein des conseils des ERAS, tout en intégrant davantage de partenaires régionaux issus des domaines de la santé, du social et de l'économie. Par ailleurs, la réforme garantit le maintien des emplois et des conditions salariales, tout en permettant une évolution des fonctions en lien avec la nouvelle organisation. Le projet législatif est en cours d'élaboration et devrait être soumis aux autorités cantonales en 2026, pour une entrée en vigueur envisagée courant 2027. Cette réforme constitue ainsi une étape importante vers une action sociale plus intégrée, cohérente et adaptée aux besoins de la population.

Montanaire est directement concernée par ce nouveau découpage. En effet, la Commune fait actuellement partie de l'ARASPE Prilly-Echallens pour le social et de l'ABSMAD, Association broyarde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, pour le médico-social. Les communes limitrophes concernées (Montanaire, Boulens, Jorat-Menthue et Ogens) disposent de la possibilité de se prononcer et de faire connaître leurs attentes et observations en lien avec un changement de rattachement.

À ce jour (mars 2026), la Commune est encore dans l'attente de la réponse du canton. Toutefois, le choix s'oriente vers un rattachement de Montanaire à l'ABSMAD et à l'ARAS Broye-Vully, située notamment à Payerne et à Moudon.

2.5.2 Aînés

5 nonagénaires ont été fêtés en 2025.

2.6 ARGDV ASSOCIATION RÉGIONALE DU GROS-DE-VAUD

L'ARGdV est une association de droit privé (art. 60 ss du Code civil) regroupant les 36 communes du district du Gros-de-Vaud ainsi que 218 membres privés. Elle représente quelque 45'000 habitants et 3'000 entreprises.

Le comité, composé des syndics du district et des présidents des différentes commissions, est élu par l'assemblée générale. Il a notamment pour mission d'exécuter les décisions de l'assemblée générale, d'établir et de suivre une stratégie régionale.

À la suite de la démission de sa présidente, Mme Monique Hofstetter, une réflexion approfondie menée durant l'hiver 2024–2025 a conduit le comité à décider de renforcer la gouvernance de l'ARGdV. Le modèle retenu repose désormais sur un président entouré de deux vice-présidents, représentant respectivement les communes ainsi que les membres entreprises et privés. Trois dicastères ont été créés en appui à la direction opérationnelle : finances, stratégie et ressources humaines.

Les membres du comité de l'ARGdV se sont réunis à sept reprises et ont participé à deux assemblées générales pour accepter les comptes 2024 et le budget 2026.



2.6.1 Commission Tourisme et Culture

Depuis la création de l'Office du tourisme Echallens Région Tourisme, celui-ci accompagne et suit le développement des activités touristiques et culturelles de la région, menées par sa directrice, Madame Géraldine Regamey.

- 2025, année du vélo : en collaboration avec le Vélo-Club d'Echallens, création d'une carte d'itinéraires vélo-rando comprenant six boucles dans le Gros-de-Vaud, ainsi que la mise en location de quatre vélos électriques.
- Présence d'Echallens Région Tourisme (ERT) sur diverses manifestations : Espace Terroir à Bulle, Comptoir d'Echallens, Rando des Blés, marchés folkloriques ou encore le Mondial de la raisinée.
- Lancement de nouveaux fonds de sponsoring : Comptoir de Denezy, Croc'the Rock Festival, spectacle de Nathalie Devantay, marché de Noël à Chapelle, etc. Ces partenariats constituent un axe marketing permettant de renforcer l'attractivité régionale.

2.6.2 Commission Économie

Elle s'occupe de la promotion économique régionale. Elle recense notamment les zones industrielles et artisanales disponibles dans les communes de la région du Gros-de-Vaud et est le partenaire du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) pour les aides financières en lien avec les projets régionaux.

- Organisation du forum économique durant le Comptoir d'Echallens et du premier forum de l'emploi : 86 postes proposés pour 250 personnes présentes.
- Deuxième édition du Speed recruiting, en collaboration avec les écoles d'Echallens et de Bercher : mise en relation de jeunes en recherche d'apprentissage et d'entreprises de la région.
- Rencontre entre communes et entreprises le 2 avril 2025 à Chapelle, avec les communes de Montanaire, Jorat-Menthue et Boulens.

2.6.3 Commission Territoire et mobilité

Elle soutient les communes dans les questions d'aménagement du territoire.

- Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) : lancée en 2020, la SRGZA a été adoptée par une large majorité des autorités des 36 communes du district. Cette dynamique confirme la volonté de disposer d'une coordination à l'échelon régional afin de soutenir de manière cohérente le développement du tissu économique et industriel et de répondre aux besoins de l'économie à l'horizon 2040.

2.6.4 Commission Agriculture

En collaboration avec l'Office du tourisme, la commission recherche en permanence de nouvelles solutions afin de promouvoir la filière agricole.

- Projet de développement régional agricole (PDRA) : débuté en 2019, ce projet vise à valoriser le patrimoine céréalier, à fédérer les acteurs de la filière et à améliorer les conditions de travail ainsi que les revenus des agriculteurs de la région grâce à la création de valeur ajoutée. La phase préparatoire s'est achevée en 2025. L'ensemble des projets représente plus de CHF 30 millions d'investissements pour des infrastructures, soutenus en moyenne à 39 % par le canton et la Confédération. L'Espace du Blé au Pain à Echallens constituera le projet phare du PDRA. En ce qui concerne Montanaire, le projet porte sur la rénovation du chalet d'alpage de Denezy, avec la création d'une buvette ouverte six mois par année.

2.6.5 Commission Énergie et environnement

Depuis 2016, elle œuvre à faciliter les contacts entre les communes et les échanges d'informations, à servir de guichet régional de conseil en matière d'énergie, à assurer le relais des informations cantonales et à fonctionner comme commission consultative pour les projets énergétiques d'envergure.



2.6.6 Comptes ARGdV

	Comptes 2023 (CHF)	Comptes 2024 (CHF)	Comptes 2025 (CHF)
Personnel	549'957.-	540'757.-	586'919.-
Exploitation	110'430	115'260.-	140'305.-
Promotion et développement	201'944.-	206'524.-	356'299.-
Total dépenses	862'332.-	862'541.-	1'083'523.-
Contribution des communes	506'550.-	516'150.-	729'770.-
Contribution privées	45'825.-	50'700.-	35'950.-
Participation cantonale	161'952.-	209'532.-	233'420.-
Promotion	117'798.-	92'088.-	91'317.-
Total recettes	832'125.-	868'470.-	1'090'457.-



3 ARBENZ PASCAL, MUNICIPAL

Dicastères :

- Routes
- Déneigement
- Défense incendie
- Déchets

Associations et comités :

- Membre du CoDir du CNOV
- Membre du CoDir du SDIS
- Membre du CoDir de l'AECM
- Membre du comité du PGDB

3.1 ROUTES

3.1.1 Chanéaz

L'étude de la réfection de la chaussée, de la création de trottoirs ainsi que d'un nouvel arrêt de bus a fait l'objet du préavis n° 10/2023, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 13 décembre 2023, pour un montant devisé à CHF 557'000.00.

Les travaux ont débuté en août 2024 et se sont achevés fin novembre 2024. La pose du tapis final a été réalisée durant l'été 2025.

Le coût total de la réfection, conformément au préavis n° 10/2023, s'est élevé à CHF 579'596.55, représentant un dépassement de CHF 22'596.00.

3.1.2 Correvon

3.1.2.1 Grand-Rue, chemin de l'Épine et ruelle de l'Église

Le projet d'étude relatif à la réfection de la Grand-Rue, du chemin de l'Épine et de la ruelle de l'Église est désormais finalisé. Il prévoit notamment le remplacement de plusieurs conduites d'eau ainsi que la réfection complète des chaussées. Ce projet a fait l'objet du préavis n° 2026-03, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 mars 2026, pour un montant de CHF 3'037'501.90. Le début des travaux est prévu pour l'été 2026.

3.1.2.2 Ruelle de l'Église

Des travaux urgents ont été réalisés, consistant en la confection d'un bourrelet en enrobé le long des parcelles n° 4012 et 4026, afin de remédier à des problèmes d'infiltrations d'eau. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Weibel, pour un montant de CHF 1'891.75.

3.1.3 Martherenges

« La Pendiaz » : travaux de génie civil et mise en conformité des raccordements EC et EU réalisés par l'entreprise Weibel, pour un montant de CHF 18'364.80, auxquels s'ajoutent des honoraires de CHF 7'512.95 pour l'entreprise NPPR, en charge de l'étude, de la réalisation du projet et du suivi de chantier.

3.1.4 Neyruz-sur-Moudon

Un changement de collecteur et la réfection de la chaussée ont été réalisés au chemin des Vuiges par l'entreprise Weibel. Les travaux se sont achevés à l'automne 2025, pour un montant de CHF 20'693.05.

À noter qu'une avance sur travaux d'un montant de CHF 97'292.00 avait déjà été réalisée en 2024.



3.1.5 Peyres-Possens

Des travaux de renouvellement du bord de la chaussée et de la ligne de pavés ont été réalisés par l'entreprise Weibel, pour un montant de CHF 12'538.00.

3.1.6 Thierrens

3.1.6.1 Abri bus

Pose d'un abribus en mars 2025 à l'arrêt de bus situé devant la poste, pour un montant de CHF 19'824.45.

3.1.6.2 Chemin de la Rosaire

Travaux de terrassement du chemin menant au terrain de football réalisés par l'entreprise Gerbex, pour un coût de CHF 1'145.85.

3.1.7 Divers travaux sur les routes

Remplacement de couvercles et de grilles défectueux ainsi que réparations ponctuelles d'enrobé bitumineux réalisés par l'entreprise Weibel, pour un montant de CHF 13'797.90.00.

Travaux de fissurage et de taconage dans le cadre de l'entretien courant confiés à l'entreprise Pittet-Chatelan SA, pour un montant de CHF 28'028.00.

3.1.8 Zone 30 km/h

L'étude des portions et tronçons de routes susceptibles d'être éligibles à un abaissement de la vitesse a été finalisée. Le projet a été soumis à enquête en novembre et a été accepté par le canton. Un préavis sera soumis courant 2026.

3.2 DÉNEIGEMENT

Le vendredi 21 novembre 2025, les premiers flocons de neige sont tombés sur Montanaire. L'équipe de voirie, bien rodée, a assuré les opérations hivernales sans difficulté particulière.

Le silo à sel, d'une contenance de 25 m³ et installé à proximité du local de la voirie à Thierrens, donne entière satisfaction. Son utilisation a été reconduite pour une durée de trois ans, pour un prix de location annuel de CHF 3'780.00. Le prix du sel s'élève actuellement à CHF 237.60 la tonne.

Environ 30 tonnes de sel ont été répandues durant la saison hivernale 2024-2025.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a assuré le déneigement des routes en traversée de localité pour un montant de CHF 45'200.00.

Le déneigement sur le territoire de Montanaire est réparti comme suit : les villages de St-Cierges et de Thierrens sont pris en charge par la voirie communale, tandis que les autres villages le sont par neuf prestataires privés.



3.3 DÉFENSE INCENDIE – SDIS

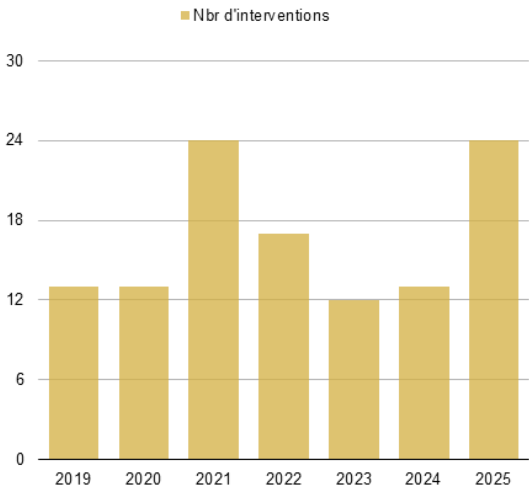
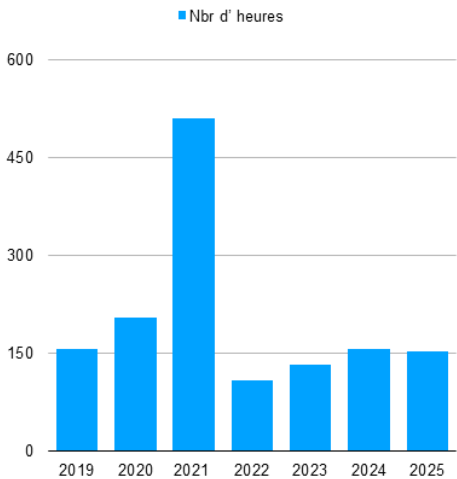
	2021 (CHF)	2022 (CHF)	2023 (CHF)	2024 (CHF)	2025 (CHF)	2026 (CHF)
Taxe à l'habitant budgétée	28.47	32.43	34.37	33.56	35.20	38.57
Taxe à l'habitant effective	26.56	29.66	32.88	35.33	35.53	

Nombre d'interventions, heures et natures des interventions sur Montanaire :

Village	Nombre	Heures	Nature
Chanéaz	1		Hydrocarbure route
Chapelle	4		Hydrocarbure route, feu de combles, inondation, odeur de gaz
Correvon	4		Hydrocarbure terrain, feu, inondation, évacuation personne
Denezzy	0		
Martherenges	0		
Neyruz	0		
Peyres-Possens	0		
St-Cierges	5		Feu de végétation, feu de combles, hydrocarbure route, inondation
Thierrens	10		Alarme automatique, feu de végétation, hydrocarbure route, chat en détresse
Total	24	153	

Évolution du nombre d'heures et d'interventions :

	Nombre d'heures	Nombres d'intervention
2019	157.50	13
2020	204	13
2021	511	24
2022	108	17
2023	133	12
2024	157	13
2025	153	24





3.4 DÉCHETTERIES

En 2025, la Commune a participé à l'action « Coup de balai ». Vingt-huit personnes ont pris part à cette opération, permettant de ramasser 24.5 kg de déchets sur le territoire communal.

Au total, 1'331.520 tonnes de déchets ont été collectées durant l'année dans les déchetteries de Thierrens et de Chapelle-Martherenge, ainsi que dans les écopoints de St-Cierges, Neyruz, Denezy, Peyres-Possens, Chanéaz, Corrençon et Correvon.

Année	Déchets (tonnes)	Taxe à l'habitant (CHF)
2018	1'268.496	-
2019	1'278.970	85
2020	1'506.928	80
2021	1'470.302	80
2022	1'558.603	75
2023	1'551.567	75
2024	1'713.181	77
2025	1'331.152	77

Pour l'année 2025, le coût total de l'évacuation des déchets pour la Commune de Montanaire (compte 450) s'élève à CHF 373'416.00, pour un budget de CHF 305'950.00. Les ristournes liées aux déchets se montent à CHF 305'950.00 (budget : CHF 348'390.00), ce qui représente une différence négative de CHF 67'466.00.

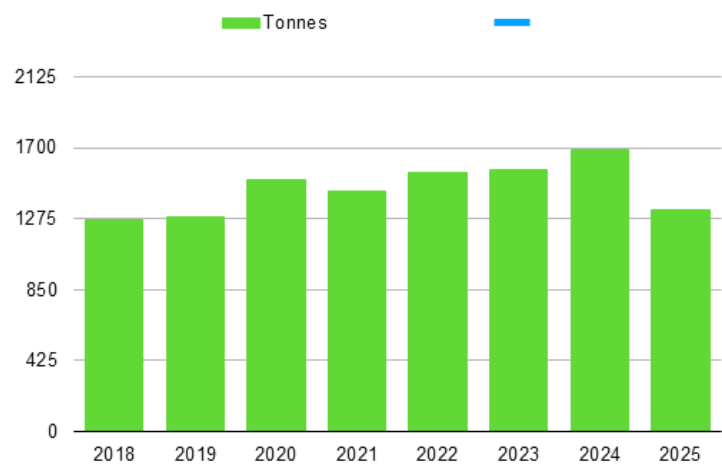
Le revenu de la taxe au sac s'élève à CHF 88'673.00, tandis que le coût de l'élimination des sacs taxés atteint CHF 75'180.00, générant ainsi un solde positif de CHF 13'493.00.



3.4.1 Statistiques et évolution des quantités de déchets sur la commune :

	2018 (tonnes)	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	2024 (tonnes)	2025 (tonnes)
Ordures ménagères	275,510	292,680	321,680	322,300	326,400	302,230	314,600	294,160
Déchets encombrants	154,930	152,230	150,150	162,750	174,640	172,740	191,670	183,190
Bio déchets (déchets verts)	220,200	154,340	254,280	154,820	295,520	324,780	468,920	129,884
Bois usagé	168,870	156,820	202,230	172,750	155,210	176,010	148,420	171,180
Papier carton	199,040	203,220	198,190	187,350	190,720	183,790	183,220	178,870
Alu et fer blanc	9,520	6,540	10,420	7,860	7,910	7,530	8,880	7,803
Ferraille	58,610	43,890	45,960	48,270	45,470	68,930	63,420	64,130
Verre	107,100	95,070	143,400	156,220	142,150	127,940	121,290	112,630
PET	3,719	7,948	9,598	8,263	10,095	9,018	9,109	8,917
Flaconnage	3,540	4,240	4,270	2,800	3,339	3,220	2,070	1,980
Déchets spéciaux	7,347	3,072	6,733	2,696	3,994	2,881	3,853	4,676
Huiles (végétale et minérale)	1,787	0,640	3,034	2,995	4,073	2,178	3,627	3,063
Textiles	14,000	20,980	21,981	23,592	23,476	25,583	21,923	21,786
Déchets inertes	39,000	133,900	119,600	175,500	146,900	103,300	130,213	96,630
Electronique/Electroménager	5,323	3,400	15,402	13,142	5,220	19,600	19,860	23,410
Piles et batteries				0,354	1,066	0,527	0,246	1,013
Capsules de café				0,700	0,700	0,570	1,000	2,050
Déchets communaux				27,940	21,720	20,740	20,860	25,780
Total	1268.496	1278.970	1506.928	1470,302	1558.603	1551.567	1713.181	1'331,152

Evolution du tonnage par année





4 BIGLER YVES-ALAIN, VICE-SYNDIC

Dicastères :

- Aménagement du territoire
- Ecoles
- Mobilité - transports
- Pâturages – esserts communaux
- Chemin AF
- Culte et paroisse

Associations et comités :

- Membres du CoDir de l'ASIRE
- Membre de la Commission mobilité et agricole à l'ARGdV
- Délégué au triage forestier
- Délégué à l'EFAJE

4.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1.1 Plan d'affectation communal (PACom)

Comme annoncé en 2024, une délégation de la Municipalité, accompagnée de l'urbaniste communal, a été reçue par Madame la Conseillère d'État, Christelle Luisier Brodard, en charge de l'aménagement du territoire, ainsi que par les responsables de la Direction générale du territoire et du logement.

Cette rencontre a permis d'exposer les doléances de la Commune concernant les demandes de corrections formulées par les services cantonaux sur l'ensemble des documents soumis à l'approbation du Conseil communal en octobre 2023.

La majorité de ces remarques a pu être traitée en interne. En revanche, une correction demandée par le service des eaux relative à l'espace réservé aux cours d'eau a nécessité une mise à l'enquête complémentaire. Celle-ci n'a suscité aucune opposition et a été soumise au Conseil communal en octobre 2025.

Par décision du 13 janvier 2026, Madame la Conseillère d'État a approuvé le Plan d'affectation communal (PACom), sous réserve des droits des tiers. Cinq personnes ont toutefois fait valoir leurs droits auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), ce qui a entraîné la suspension de l'entrée en vigueur du PACom.

La Municipalité, accompagnée de son conseil juridique, a dès lors déposé une requête auprès de la Cour en vue d'une levée partielle de l'effet suspensif, afin de permettre l'entrée en vigueur du PACom sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des cinq parcelles concernées par les recours.

4.2 CHEMIN AF

Les études relatives aux phases trois et quatre sont actuellement en cours d'analyse auprès des services de la Confédération et du Canton. Par ailleurs, la Municipalité a soumis au Conseil communal un préavis portant sur le remplacement de collecteurs présentant des dysfonctionnements. Ce préavis a été accepté et les travaux sont prévus au printemps.

À la suite des importantes précipitations enregistrées à l'automne dernier, plusieurs caves de maisons situées dans le hameau de la Combe, à Chapelle, ont été inondées.

Les analyses réalisées, complétées par un rapport caméra, ont mis en évidence des malfaçons au niveau des raccordements aux eaux claires et aux eaux usées, ainsi qu'un collecteur d'eaux claires fortement obstrué et sous-dimensionné. Le remplacement de ces installations s'avère nécessaire. Un préavis à cet effet sera soumis au Conseil communal au mois de juin.



4.3 ECOLES

4.3.1 Situation financière et données générales

L'exercice 2025 se clôture avec un excédent de revenus de CHF 2'466'984.34, réparti comme suit :

- Redistribution aux communes à raison de CHF 80.18 par habitant, représentant un montant total de CHF 2'466'978.24.
- Le solde résiduel, soit CHF 6.10, est porté en passif transitoire.
- La population prise en compte s'élève à 30'768 habitants.
- Le nombre d'élèves s'établit à 4'153, soit un élève de plus qu'en 2024.
- Le coût par élève atteint CHF 4'319.23.
- Le coût par habitant, intégrant l'ensemble des charges scolaires ainsi que les transports et le service dentaire, est de CHF 583.00.

Le rapport de gestion de l'ASIRE peut être consulté sur le site internet de la Commune.

4.3.2 Sites scolaires

4.3.2.1 Site scolaire de Poliez-Pittet

L'extension du site est désormais terminée. Quelques travaux d'aménagement extérieur restent à finaliser, toutefois les élèves et le personnel éducatif ont pu intégrer le bâtiment dès la rentrée scolaire 2025.

4.3.2.2 Site scolaire de Thierrens

La constitution d'une propriété par étages (PPE) entre l'ASIRE et la Commune a été formellement signée le 5 mars 2026, permettant la clôture définitive du préavis.

Le préavis prévoyait une dépense totale de CHF 2'745'000.00, incluant un financement par contributions de remplacement à hauteur de CHF 382'000.00, prélevées sur le fonds de réserve communal.

Le coût total effectif des travaux s'élève à CHF 3'068'745.76.

Les contributions de remplacement effectivement perçues suite à la réalisation des travaux atteignent CHF 516'900.00.

Par ailleurs, une aide unique à la pierre de CHF 158'400.00, votée par le Grand Conseil afin d'encourager la construction de structures d'accueil familial, a été versée à la Commune.

Enfin, la contribution Pronovo, liée à la production d'énergie photovoltaïque installée sur le site, s'élève à CHF 9'302.00 pour la part communale.

Le dépassement net du crédit se monte à CHF 21'083.76.

Le dépassement global du budget initial s'explique principalement par des facteurs exogènes. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une hausse significative du coût des matières premières. À titre d'exemple, le coût de l'acier a augmenté de CHF 170'000.00 HT sur l'ensemble du projet.

Par ailleurs, sur préavis du bureau-conseil Aba-Geol et dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête, la réalisation d'un système de rétention des eaux météoriques s'est révélée nécessaire, l'infiltration sur place étant impossible en raison de la nature du sol (Grand-Marais). Cette mesure a généré un coût supplémentaire de CHF 133'548.00.

Enfin, l'agrandissement de la gare routière, rendu nécessaire par l'augmentation du nombre de bus scolaires, a engendré un surcoût qui aurait en principe dû être supporté par l'ASIRE. La Municipalité a toutefois décidé de participer à ce financement afin de bénéficier d'un nombre accru de places de stationnement lors des manifestations organisées à Thierrens.



4.3.3 Chauffage à distance

Le centre médical est raccordé au chauffage à distance depuis décembre 2024.

Le préavis y relatif est désormais bouclé. Il prévoyait une dépense de CHF 293'157.25.

Le coût total effectif des travaux s'élève à CHF 237'799.75. À noter que la conduite principale reliant le site scolaire à la grande salle a été financée dans le cadre du préavis relatif à l'extension du site scolaire.

Le dimensionnement de la puissance des chaudières intègre une réserve permettant, le cas échéant, le raccordement du garage CarPostal, si la Commune devait décider de son acquisition.

Une subvention de la Direction cantonale de l'énergie (DIRen), d'un montant d'environ CHF 90'000.00, a été octroyée à la suite de la dépose d'un projet « QM bois ». Cette subvention sera répartie entre l'ASIRE et la Commune et versée dans le courant de l'année 2027.

Un tableau comparatif des coûts de chauffage des dernières années figure ci-après :

Coûts de chauffage 2021 à 2025							
	Centre médical	Grande-Salle	Total	Année			
Gaz 01.04.2021 au 31.03.2022	6 475,30	17 778,35	24 253,65	2021			
Gaz 01.04.2022 au 31.03.2023	8 738,35	13 238,10	21 976,45	2022			
Part s/achats plaquettes CAD 2023		3 504,40					
Mazout chauffage mobile janv-février 2023		3 813,95					
Gaz 01.04.2023 au 31.03.2024	9 055,85						
Gaz 01.04.2023 au 30.11.2023		6 223,85	22 598,05	2023			
Gaz 01.04.2024 au 11.02.2025	4 481,60						
2024 - participation aux coûts CAD		11 065,20	15 546,80	2024	y.c. ramonage et entretien chaudière		
2025 - participation aux coûts CAD			16 218,40	2025			

4.4 ASSOCIATION RÉGION GROS-DE-VAUD (ARGDV)

4.4.1 Commission mobilité et territoire

La Commission mobilité et territoire s'est réunie à quatre reprises durant l'année.

Le volet stratégique de la gestion des zones d'activités a été accepté par l'ensemble des communes du district, à l'exception d'une seule.

Ce document a été signé par l'ensemble des Municipalités ainsi que par les bureaux des Conseils communaux concernés et est actuellement en attente de la signature de Madame la Conseillère d'État Christelle Luisier Brodard.

4.4.2 Commission Agricole

La commission s'est concentrée exclusivement sur le Plan de développement régional agricole (PDRA) du Gros-de-Vaud.

À la suite de son acceptation par le Conseil d'État, le Grand Conseil a validé le crédit destiné au subventionnement du PDRA du Gros-de-Vaud.

La convention a été signée le lundi 9 mars 2026 par la Confédération, le Canton et le comité du PDRA, autorisant ainsi le lancement des travaux.

S'agissant de la buvette de Denezzy, les travaux débiteront dans le courant du mois de mars, avec une ouverture espérée au 1er septembre 2026.



5 BOURLARD MARC, MUNICIPAL

Dicastères :

- Police
- Gravière
- Forêt
- Sports
- Tourisme
- Environnement
- Espaces verts
- Voirie
- Sociétés locales
- Salles et refuges

Associations et comités :

- Membre du CoDir du triage forestier de St-Cierges et de Peyres-Possens
- Membre du CoDir du Bois des Brigands
- Membre du CoDir de l'USL
- Membre du CoDir du CNOV
- Membre du CoDir de la piscine de Moudon
- Membre du Conseil intercommunal à l'AECM
- Délégué au SDIS
- Délégué du Triage Sàrl
- Délégué et contrôleur de comptes au 8^{ème} arrondissement
- Délégué et contrôleur de comptes de l'association du chemin des blés
- Suppléant à l'ORPC

5.1 POLICE

Résumé du rapport de police	2024	2025
Evènements :	211	240
• Individu perturbé + trouble de la tranquillité + litige :	43 cas	43 cas
• Accident de circulation :	30 cas	35 cas
• Document perdu-volé :	10 cas	9 cas
• Cybercriminalité :	4 cas	4 cas
• Escroquerie		11 cas

Selon les dires de la police la commune de Montanaire est une commune « tranquille ».



5.2 SPORTS ET SOCIÉTÉS LOCALES

5.2.1 Course des Roches

En 2025, l'itinéraire a été modifié et est revenu à son parcours initial. La partie festive a été gérée par l'association du Bois des Brigands. Aucune participation particulière n'a été demandée à la Commune.

5.2.2 Piscine de Moudon

Depuis 2024, une convention de subventionnement a été signée par plusieurs communes, dont Montanaire.

Les membres du comité directeur de la société coopérative de la piscine de Moudon sont :

- Carole Pico, Syndique de Moudon : présidente
- Patrick Gavillet, Syndic de Lucens : vice-président
- Serge Demierre, municipal de Moudon : caissier
- Daniel Romano : secrétaire
- Jean-Philippe Steck, municipal de Moudon
- Jean-François Perroud, Syndic de Vucherens
- Marc Bourlard, municipal de Montanaire
- Yvan Maître, gérant du restaurant, responsable technique et responsable du personnel

En 2025, divers travaux d'entretien ont été réalisés : peinture des vestiaires, peinture du bassin de réception du toboggan, élagage des arbres, réfection du matériel de contrôle afin d'améliorer la filtration de l'eau. Une deuxième porte ainsi qu'un escalier extérieur ont également été mis en place afin de respecter les normes incendie de la salle de réunion située au 1er étage du restaurant.

Le nombre d'entrées à la piscine a augmenté d'environ 20 % par rapport à 2024.

Comme les autres communes affiliées, Montanaire verse une participation de CHF 4.00 par habitant, soit un montant total de CHF 11'444.00.

5.2.3 USL (union des sociétés locales)

L'assemblée générale s'est tenue le 10 avril 2025. Vingt-huit sociétés sont répertoriées, soit une de plus qu'en 2024, la paroisse du Jorat faisant désormais partie de l'USL.

5.3 TOURISME

Cotisation pour le Gros-de-Vaud : CHF 40'054.00.

5.4 ENVIRONNEMENT

5.4.1 Ruisseau de la Faye à Denezy

Des travaux de stabilisation de la berge du ruisseau ont été réalisés afin de prévenir les risques d'inondation dans le centre du village en cas de fortes précipitations.

Coût total des travaux :	CHF 87'903.00
Subvention cantonale :	<u>- CHF 83'508.00</u>
Part à la charge de la Commune :	CHF 4'395.00

5.4.2 Entretien des cordons boisés

Ce projet, initié par la Fédération des triages forestiers du 8^e arrondissement, dont la Commune est membre, vise le reboisement des abords des cours d'eau afin de consolider les rives et de limiter l'augmentation de la température de l'eau. Il bénéficie d'une subvention cantonale.

Coût total des travaux :	CHF 8'068.00
Subvention cantonale :	<u>- CHF 4'841.00</u>
Part à la charge de la Commune :	CHF 3'227.00



5.5 ESPACES VERTS

Une employée de la voirie a été désignée responsable des décorations florales dans les villages. Cette démarche a été menée en collaboration avec Butty Fleurs et Jardins à Moudon.

À la suite d'un accident sans gravité survenu lors de l'entretien du gazon autour de l'église de Thierrens, il a été décidé d'acquérir une tondeuse robot. La configuration spécifique du site rendait les interventions humaines délicates et ce nouvel outil donne entière satisfaction à ce jour.

5.6 PLACE DE JEUX

5.6.1 Thierrens

En raison de l'ancienneté de l'arbre à grimper existant, dont le fonctionnement n'était plus satisfaisant, celui-ci a été remplacé par un modèle neuf.

Le store électrique automatique situé au-dessus de la table en bois étant fréquemment en panne et engendrant des coûts d'entretien élevés, il a été remplacé par une pergola végétale. Par ailleurs, à la demande des utilisateurs et afin d'assurer des zones d'ombre sur une partie importante de la place de jeux, une plantation d'arbres a été réalisée.

Le coût total de ces transformations s'élève à CHF 20'320.00.

5.6.2 Peyres-Possens

Une nouvelle table en bois de 2,5 m a été installée. Le sol en pavés autour de l'arbre a été entièrement refait par le personnel de la voirie.

5.6.3 Sécurité des places de jeux

L'entretien des places de jeux était assuré par le personnel de la voirie. Toutefois, les normes de sécurité devenant toujours plus strictes et le matériel vieillissant, la Municipalité a décidé de conclure un contrat avec l'AISTBV.

L'entretien et les travaux continuent d'être réalisés par la voirie communale, mais désormais sous le contrôle et la supervision de l'AISTBV.

5.7 FORÊTS

5.7.1 Préambule

Jean-Philippe Crisinel a pris ses fonctions au Triage de St-Cierges et Environs le 1er février.

Les travaux forestiers sur le territoire communal, représentant 416 hectares, sont réalisés en partie par la société « Tuilière d'Oppens Forêt-Bois Sàrl », dont Montanaire est copropriétaire avec les autres communes du Triage de St-Cierges et Environs (Bercher, Boulens, Fey, Ogens), ainsi qu'avec celles du Triage de Molondin.

Les autres travaux sont confiés à diverses entreprises forestières privées, sélectionnées en fonction de leurs compétences et de leurs équipements spécifiques.

5.7.2 Plantations

Lorsque la régénération naturelle ne peut s'installer d'elle-même, il est parfois nécessaire de procéder à des plantations de jeunes arbres. Plusieurs zones laissées à l'abandon et envahies par les ronces ont ainsi été reboisées, de même que certaines surfaces dévastées par le bostryche.

Au total, 2.75 hectares ont été reboisés avec des essences réputées résistantes aux changements climatiques. Il s'agit principalement de douglas, de différentes espèces de chênes et d'érables, ainsi que de cerisiers, châtaigniers, noyers ou tilleuls.

Ces arbres, très appréciés du gibier, doivent être protégés contre l'abroustissement et la frayure (frottement des bois).



5.7.3 Soins aux plantations

Le développement des jeunes arbres est souvent plus lent, à ses débuts, que celui des ronces et de certains buissons indésirables. Afin de maîtriser cette végétation concurrente, il est nécessaire de procéder à des fauchages des plantations. Ces interventions permettent aux arbres plantés de bénéficier de toute la lumière nécessaire à leur croissance.

5.7.4 Soins culturaux (ou soins aux jeunes peuplements)

Les soins culturaux consistent à dégager les plus belles tiges afin de leur assurer un bon développement à long terme. À ce stade, les tiges concurrentes éliminées sont laissées au sol afin de contribuer à l'enrichissement du sol.

5.7.5 Coupe de bois

2'725 m³ de bois ont été prélevés dans les forêts communales, répartis sur 23 chantiers différents. Les bois abattus ont été valorisés à 64 % en sciage et à 36 % en bois énergie.

La nature des travaux a été très diverse. À titre d'exemples : sécurisation de la route au Moulin de Denezy ; éclaircie en faveur des plus belles tiges à Chapelle ; récolte de vieux douglas à Chanéaz et de vieux épicéas à la Regne ; élimination d'arbres attaqués par le bostryche au Bois des Brigands, sur la route St-Cierges–Corrençon et à Martherenges.

5.7.6 Coûts (comparatifs)

Travaux effectués	2023	2024	2025
Total surface fauchage et soins culturaux	ha 30.00	ha 41.00	ha 26.50
Total surface plantation	ha 1.70	ha 2.00	ha 2.75
Total coupe de bois normale exploitée	m3 1'900	m3 2'400	m3 2'100
Total exploitation forcée (bostryches)	m3 600	m3 1'140	m3 625
Coût enlèvement des corbeilles (HT)	CHF 6'400.00	CHF 3'800.00	CHF 2'300.00

	2023	2024	2025
Coût du triage, participation au pot commun	CHF 70.00/ha	CHF 100.00/ha	CHF 100.00/ha

Pour information, en 2026, le coût au pot commun reste de CHF 100.00 par hectare.

	2023	2024	2025
Coût de l'élagage / éparage	CHF 19'500.00	CHF 11'230.00	CHF 16'120.00

Les travaux d'entretien des chemins forestiers sont réalisés par des entreprises de la région.



5.8 VOIRIE

L'équipe de la voirie est composée au 31 décembre 2025, de :

Jean-Luc Millasson :	chef d'équipe
Michel Zurkinden :	suppléant du chef d'équipe, responsable des eaux et des forêts
Damien Balmer :	responsable du matériel et suppléant de Michel Zurkinden
Tracy Chevalley :	responsable des espaces verts
Sébastien Armilhac :	responsable des refuges et des salles
Douglas Hug :	responsable des bâtiments
Maxime Chadourne :	apprenti

	2023	2024	2025
Charges salariales (y.c. personnel intérim)	CHF 483'000.00	CHF 486'000.00	CHF 494'000.00

5.9 SALLES ET GRANDES SALLES

5.9.1 Travaux spéciaux

Grande salle de Thierrens « salle Denis Meylan »

Le préavis n° 02/2023 sera clôturé en 2026, la Commune étant encore, au 31 décembre 2025, dans l'attente du versement de la subvention de l'ECA.

La mise en conformité avec les normes de sécurité incendie s'est révélée plus complexe que prévu et a engendré des surcoûts. Par ailleurs, des travaux non initialement prévus ont dû être réalisés, notamment la réfection des toilettes hommes et des toilettes situées sous la scène (urinoirs, catelles et cuvette endommagés), ainsi que le remplacement du sol vieillissant de l'entrée.

Grande salle de St-Cierges

Les cheneaux étant en mauvais état, une réparation temporaire a été réalisée pour un montant de CHF 1'490.00.

Système photovoltaïque : intervention liée à un problème de relais, pour un montant de CHF 2'080.00.

5.9.2 Revenu des locations

Lieux	Charges (CHF)	Produits (CHF)	Résultat (CHF)	Commentaires
Chapelle-sur-Moudon	31'550.00	29'900.00	(1'650.00)	Surcoût du chauffage
Correvon	5'970.00	3'500.00	(2'470.00)	Surcoût du chauffage
Neyruz-sur-Moudon	8'790.00	6'200.00	(2'590.00)	
Peyres-Possens	3'880.00	3'050.00	(830.00)	
Saint-Cierges	31'510.00	24'100.00	(7'410.00)	Travaux extraordinaires (3'570.00)
Thierrens	48'380.00	39'130.00	(9'250.00)	y.c. coût chauffage centre médical non dispatché
Total	130'080.00	105'880.00	(24'200.00)	A partir du 1er janvier 2026, chaque local possédera un compteur individuel.



Commune de Montanaire

Rapport de gestion 2025

Les salles de Thierrens et de St-Cierges sont utilisées respectivement par le FCT et la FSG. Les pertes d'exploitation peuvent paraître élevées ; toutefois, une partie de celles-ci correspond au soutien apporté par la Commune à ses associations sportives.

5.9.3 Travaux spéciaux

Refuge de Chanéaz : remplacement du réfrigérateur pour un montant de CHF 1'000.00, ainsi que mise en place d'une nouvelle table en bois de 4 mètres pour CHF 1'300.00.

Refuge de Neyruz-sur-Moudon : installation d'une nouvelle table en bois de 4 mètres, pour un montant de CHF 1'300.00.

Refuge des Roches : mise en conformité de la place de jeux pour CHF 1'380.00, ainsi que sécurisation des arbres situés au-dessus des tables pour CHF 1'840.00.

5.9.4 Revenu des locations

	Charges (CHF)	Produits (CHF)	Résultat (CHF)	Commentaires
Chanéaz	10'440.00	18'520.00	8'080.00	y.c. charges extraordinaires CHF 2'300.00
Chapelle-sur-Moudon	590.00	870.00	280.00	
Denezy	2'130.00	1'200.00	(930.00)	Charges de personnel élevées
Neyruz-sur-Moudon	3'880.00	2'900.00	(980.00)	y.c. charges extraordinaires CHF 1'300.00
St-Cierges, Le Molard et le Vusery	5'160.00	5'310.00	150.00	
Thierrens, Les Roches et Les Tailles	12'420.00	20'900.00	8'480.00	y.c. charges extraordinaires CHF 3'220.00
Total	34'620.00	49'700.00	15'080.00	



6 DUBACH VALENTIN, MUNICIPAL

Dicastères :

- Finances
- Service informatique
- ADSL / téléphonie mobile

Associations et comités :

- Délégué à l'ASIRE

6.1 FINANCES

L'année 2025 marque une étape importante dans la transition vers MCH2. Après l'établissement du budget 2026 selon ce modèle, le travail s'est déplacé sur la préparation du boucllement 2026, qui constitue le premier exercice complet à restituer dans ce cadre.

Ce passage, effectué parallèlement au boucllement 2025 MCH1 demande un travail conséquent de la part de la bourse, tant sur les aspects techniques que sur la compréhension fine des nouvelles logiques comptables. Un grand merci à l'équipe pour son travail.

Les éléments détaillés et l'analyse complète du boucllement 2025 sont présentés dans le préavis des comptes.

6.2 SERVICE INFORMATIQUE

L'année 2025 a été consacrée à faire évoluer concrètement les pratiques de travail à partir des outils désormais en place. L'environnement Microsoft 365 offre aujourd'hui une base solide, mais sa valeur dépend directement de son appropriation par les équipes.

Dans ce contexte, le travail s'est concentré sur des usages simples et utiles : structurer les processus, clarifier les emplacements de stockage, éviter les doublons et améliorer le suivi des tâches. SharePoint s'installe progressivement comme socle documentaire, tandis que Teams est davantage utilisé pour coordonner les échanges et suivre les projets.

Cette évolution demande du temps et les habitudes sont bien ancrées. L'objectif est de trouver un juste équilibre : suffisamment de cadre pour être efficace, sans créer de complexité inutile. Cet accompagnement fait partie intégrante du travail du dicastère.

Aussi, une attention particulière est portée à la cohérence globale des outils et à la capacité de la commune à garder la maîtrise de ses données et de ses processus.

Enfin, la fin de la 3G a conduit au changement de quelques appareils de communication dans deux de nos stations de pompage. Des modules dernière génération sont en place, avec suivi à distance.



6.3 COMMUNICATION

Une évolution générale de la communication communale a été initiée, avec notamment une refonte graphique du magazine à l'occasion de sa 40e édition.

Ce travail a permis de repenser en profondeur le design, avec plusieurs objectifs : améliorer la lisibilité, moderniser le design et proposer une mise en page plus structurée. Une attention particulière a été portée à l'utilisation du papier, à la hiérarchisation des contenus et à la cohérence visuelle entre les différentes rubriques.

Le nouveau modèle facilite aussi la production du magazine, réduit les coûts et offre davantage de souplesse dans la préparation des éditions. Le magazine reste géré en interne par notre médiamaticien à 50%.

En fin d'année 2025, un travail d'harmonisation des supports écrits a été engagé. Cette démarche repose notamment sur le choix d'une typographie adaptée aux usages actuels. La police Century Gothic a ainsi été abandonnée, car elle se prête mal à l'écriture inclusive et l'utilisation des points médians, dont le rendu et la lisibilité n'étaient pas satisfaisants.

Au cœur de ces démarches, un élément fort de l'identité communale a été retenu comme fil conducteur : la feuille de chêne issue de l'écusson de Montanaire. Elle sert de repère visuel et permet de créer une cohérence entre les différents supports. Cette logique se décline progressivement dans les réalisations concrètes. À titre d'exemple, la feuille de chêne est utilisée comme filigrane sur nos courriers, mais aussi pour habiller les vitres de l'abri bus installé début 2025 à Thierrens, offrant une présence discrète mais identifiable de l'image de la commune dans l'espace public.



	Administration communale Rue de la Porte 3, CP 80 1410 Thierrens 021 905 09 30 montanaire.ch	GROS d'VAUD AU-DELA DES APPARTENANCES
Commune de Montanaire		Super adresse
NrRef.: V. Dubach / BAI		Thierrens, le 10 mai 2058
Communication		
Madame, Monsieur,		
Au cœur de ces démarches, un élément fort de l'identité communale a été retenu comme fil conducteur : la feuille de chêne issue de l'écusson de Montanaire. Elle sert de repère visuel et permet de créer une cohérence entre les différents supports. Cette logique se décline progressivement dans les réalisations concrètes.		
À titre d'exemple, la feuille de chêne est utilisée comme filigrane sur nos courriers, mais aussi pour habiller les vitres de l'abri bus installé début 2025 à Thierrens, offrant une présence discrète mais identifiable de l'image de la commune dans l'espace public.		
Pour la Municipalité		
La Syndique		La Secrétaire
Cécile Crisinel Favre		Barbara Joliquin
greffe@montanaire.ch bourse@montanaire.ch habitants@montanaire.ch locations@montanaire.ch voirie@montanaire.ch seau@montanaire.ch Du lundi au jeudi de 8h à 11h et également de 16h à 19h le mardi		



7 NATHALIE JATON, MUNICIPALE

Dicastères :

- Bâtiments
- Citernes
- Police des constructions
- Eglises
- Protection civile

Associations et comités :

- Déléguée à l'AISTBV
- Déléguée à l'ORPC
- Déléguée à la Société de Tir « Armes Réunies »
- Déléguée au CCSPA
- Suppléante à l'ASIRE

7.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les relations avec le service technique de la Broye (AISTBV) sont cordiales. Nous pouvons nous appuyer sur des professionnels. Cependant, actuellement, les délais de mise à l'enquête sont relativement longs dû à une augmentation du nombre de dossiers et contrôles toujours plus complexes.

Notre participation à l'AISTBV en 2025 pour les charges fixes sont de CHF 72'434.00 (budget CHF 65'931.00) et nous avons des prestations réalisées pour CHF 198'189.25 (budget CHF 295'518.00). Celles-ci sont en grande partie refacturées aux propriétaires par le biais de leur permis de construire. Les autres compensent les charges prévues d'honoraires de divers prestataires.

Durant l'année il y a eu 80 demandes de mise à l'enquête (toutes procédures confondues). Il a été délivré 44 autorisations municipales, 14 permis de construire et 18 permis d'habiter.

7.2 BÂTIMENTS

7.2.1 Auberge de St-Cierges

Les travaux de l'auberge communale ont débuté début janvier pour se terminer fin novembre. Si, dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé, notamment avec une belle coordination des entreprises, nous avons eu quelques petites surprises qui ont gonflé la facture :

- L'eau des toits s'infiltrait sous le bâtiment et celui-ci était régulièrement inondé au sous-sol.
- Une partie des eaux usées s'évacuait dans les eaux claires.

Il a fallu réaliser une grande partie des canalisations extérieures qui étaient jusqu'à ce jour en puits perdu, ainsi que poser une pompe de relevage pour l'évacuation des eaux claires de toitures.

Suite aux demandes supplémentaires du nouveau tenancier en matière d'aménagement de la cuisine, nous avons également augmenté les ampères sur ce bâtiment.

Le préavis prévoyait un montant de CHF 2'020'621.00 pour le total des travaux. Ces dépenses supplémentaires non prévues occasionneront un dépassement de budget d'environ CHF 25'000.00.

7.2.2 Bâtiment de l'administration communale

Les travaux du bâtiment administratif de Thierrens, comprenant la réfection et l'isolation du toit, la réfection des façades, la pose de panneaux photovoltaïques ainsi que l'isolation intérieure partielle et la mise aux normes ECA, sont achevés. Les travaux d'aménagement extérieur seront réalisés en 2026.



7.2.3 Gérance immobilière

La gérance Cogestim, à Yverdon, est chargée de la gestion technique des biens communaux mis en location. Elle dispose d'une autonomie financière jusqu'à concurrence de CHF 1'000.00 pour les réparations courantes. Pour tout montant supérieur, l'autorisation préalable de la Commune est requise. La Bourse communale assure l'encaissement des loyers ainsi que le paiement des factures correspondantes.

Cinq appartements ou locaux ont changé de locataire durant l'année. À chaque changement, la gérance propose, le cas échéant, des travaux de rafraîchissement ou d'entretien.

Un locataire n'a plus honoré le paiement de son loyer depuis le mois d'avril. Celui-ci ayant été expulsé de Suisse sans donner de nouvelles ni résilier son bail, une procédure d'expulsion a dû être engagée.

7.2.4 Bâtiments divers

Cette année, plusieurs sinistres ont été recensés dans les bâtiments communaux.

- Des infiltrations d'eau sont apparues dans l'annexe du cabinet médical, nécessitant la réalisation de travaux d'assainissement.
- Fin septembre 2025, lors du déménagement d'un locataire du collège de Martherenges, un tuyau flexible raccordé à un robinet s'est rompu, provoquant une importante inondation. L'incident n'a été constaté que le lendemain par des voisins, qui ont découvert la salle communale entièrement inondée. Environ 30 m³ d'eau se sont ainsi déversés dans la salle communale, avant de s'infiltrer jusqu'à la cave du bâtiment. Cet événement a causé des dégâts importants, rendant nécessaires des travaux de réfection conséquents. Ceux-ci concernent notamment la réfection des sols d'une partie de l'appartement et de la salle communale, le remplacement des plafonds de la salle et de la cave, la remise en état de l'isolation de l'enveloppe du congélateur endommagée, ainsi que divers travaux complémentaires d'électricité, de maçonnerie et de peinture. Un préavis est prévu en 2026 pour la réfection de la salle et de l'appartement.
- Fin décembre, des jeunes de Chapelle se sont introduits à l'étage du Casino à Chapelle et ont utilisé des engins pyrotechniques, occasionnant des dégâts. Bien qu'une dénonciation ait été déposée, les auteurs n'ont pas été identifiés. Les travaux de réfection sont prévus courant 2026.
- Par ailleurs, un rapport défavorable du service de l'hygiène a été reçu concernant le local de boucherie à Chapelle, lequel était très vétuste. Un montant de CHF 34'600.00 a été engagé afin de le remettre aux normes.

7.3 PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT

Une commission municipale a été créée ; elle est composée de sept membres.

Les objectifs de la commission sont les suivants :

- permettre l'émergence de nouveaux projets initiés par la population ;
- faciliter et renforcer la communication entre la Municipalité et les administrés ;
- favoriser la participation de la population ;
- développer un réseau et des synergies avec les partenaires régionaux (communes voisines, associations, groupements d'intérêts, etc.).

Un règlement définissant les rôles et les fonctions de chacun a été élaboré en collaboration avec la commission.

La Commune a par ailleurs changé de mandataire pour le suivi de la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC). Depuis mars 2025, cet accompagnement est assuré par Mme Elise Kaiser, Conseils en environnement, à La Tour-de-Peilz.



7.4 ORPC

Le Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC) s'est réuni à deux reprises durant l'année afin d'adopter les comptes 2024 et le budget 2026.

Un préavis relatif à un crédit complémentaire de CHF 46'000.00 pour le remplacement d'un véhicule logistique a également été validé par l'assemblée.

En 2025, le coût par habitant pour l'ORPC s'est élevé à CHF 24.92 (budget 2025 : CHF 25.14 / comptes 2024 : CHF 22.42).



8 MICHEL ROSSET, MUNICIPAL

Dicastères :

- Eaux
- Epuration
- Gaz
- Eclairage public
- Téléréseau

Associations et comités :

- Président du CoDir de l'AIDEV
- Président du CoDir de l'Entente Boulens-Chapelle
- Membre du CoDir du CNOV
- Membre du CoDir de l'AECM
- Membre du CoDir de l'Association Menthue
- Délégué – acheteur d'eau ville de Lausanne
- Délégué Holdigaz
- Délégué EMB

8.1 SERVICE DES EAUX

8.1.1 Association de l'AIDEV

Comptes de fonctionnement de l'association au 31.12.2025 :

Recettes :	CHF	38'834.00
Dépenses :	<u>CHF</u>	<u>33'536.00</u>
Bénéfice :	CHF	5'298.00

La construction du premier tronçon entre Villars-le-Comte et Oulens-sur-Lucens s'est achevée au 30 juin 2025, et la distribution d'eau au village d'Oulens a débuté le 1er juillet 2025. La mise à l'enquête du projet complet est prévue pour le mois de juin 2026, dans l'attente de la validation de l'enquête préalable par le service cantonal.

8.1.2 Association de la Menthue

Vente d'eau en 2025, 121'909 m3, CHF 79'240.00.

L'année 2025 présente une diminution de 7 % des ventes d'eau à l'Association de la Menthue. Cette baisse est le résultat d'une diminution de la production des sources de Correvon durant la période estivale.

8.1.3 Compteurs

Propriétaires de 970 compteurs principaux et de 53 sous-compteurs, la suite du renouvellement accéléré des compteurs d'eau dans la commune représente un investissement :

Pour 2021	CHF	10'096.00	pour 52 compteurs achetés
Pour 2022	CHF	9'461.85	pour 49 compteurs achetés
Pour 2023	CHF	8'385.00	pour 33 compteurs achetés
Pour 2024	CHF	8'393.15	pour 44 compteurs achetés
Pour 2025	CHF	7'860.00	pour 33 compteurs achetés

Avec un tel renouvellement, l'objectif d'une durée de vie moyenne de 20 ans d'un compteur, est réalisable. Une offre pour la mise en place d'un relevé des compteurs à distance est en cours d'étude pour 2026.



8.1.4 Sécurité de la qualité de l'eau

Afin d'améliorer la sécurité et la qualité de l'eau potable, un mandat relatif à l'organisation et au respect de la législation sur la distribution de l'eau a été confié au bureau CH Conseil, pour des honoraires de CHF 6'396.00.

Un plan d'urgence pour la distribution de l'eau potable est exigé par le rapport de contrôle de l'OFCO. Le bureau d'ingénieurs CSD a été désigné par la Municipalité comme adjudicataire de ce mandat, pour un montant de CHF 26'722.00.

Afin de remplacer Monsieur Valentin Pidoux, démissionnaire, l'engagement de Monsieur Didier Gueissaz à un taux d'activité de 50 % en tant que nouveau fontainier a été validé par la Municipalité, avec une entrée en fonction fixée au 1er janvier 2026.

8.1.5 Consommation d'eau

Le volume de consommation total de l'eau facturé aux compteurs par la commune diminue de 7 % en 2025 par rapport à 2024. L'été humide 2025 provoque cette baisse de vente d'eau.

	Année	Consommation eau en m³	
	2025	141'027	- 7 %
Pour comparaison	2024	151'649	-4 %
	2023	157'140	- 12 %
	2022	177'193	+ 16 %
	2021	152'319	- 4.7 %
	2020	159'799	+ 1.5 %
	2019	157'363	
	2018	167'709	
	2017	159'953	
	2016	153'571	
	2015	152'511	
	2014	145'041	
	2013	153'125	

8.2 EVACUATION ET ÉPURATION DES EAUX

8.2.1 Entente STEP Chanéaz-Prahins

Le décompte 2025 des coûts de l'exploitation de la STEP de Chanéaz-Prahins se présente ainsi : Participation de Montanaire pour Chanéaz : CHF 11'315.00 pour 110 habitants raccordés = CHF 103.00 par habitant raccordé.

Les frais annuels varient chaque année selon les frais annuels réels de la STEP.

8.2.2 Entente STEP Boulens-Chapelle

Les comptes 2025 des coûts d'exploitation de la STEP de Chapelle-sur-Moudon-Boulens se présentent ainsi :

Charges d'exploitation :	CHF	106'436.00
Produits :	CHF	96'200.00
Excédent de charges (prélevé dans fonds de réserve) :	CHF	10'236.00
Participation annuelle par habitant fixée à :	CHF	100.00



8.2.3 Association Intercommunale Epuration des Eaux Coruz-Menthue – AECM Peyres-Possens

Les comptes 2025 des coûts d'exploitation de la STEP de Peyres-Possens se présentent ainsi :

Recettes :	CHF	92'141.00
Dépenses :	CHF	94'480.00
Déficit :	CHF	2'339.00

Les frais annuels sont fixés à CHF 110.00 par habitant, par année.

8.2.4 Association intercommunale Epuration de Corrençon-Neyruz-Villars-Oulens – CNOV

Les comptes des coûts d'exploitation du CNOV pour 2025 se présentent ainsi :

Recettes :	CHF	80'018.00
Charges d'exploitation :	CHF	131'253.00

Avant la reprise du CNOV par l'Epuration Moyenne Broye (EMB) au 01.01.2026, le déficit de CHF 51'234.00 est pris dans les fonds de réserve. La participation de Montanaire pour Corrençon et Neyruz est de CHF 42'113.00 pour 209 habitants raccordés = CHF 201.00 par habitant.

À la suite de la dissolution de l'association du CNOV lors de l'assemblée générale du 5 mars 2026, le Conseil intercommunal a décidé de rétrocéder, après paiement des dernières factures, le solde des actifs ou passifs financiers aux communes, au prorata du nombre d'habitants raccordés.

8.2.5 Volume d'eau usée, épurée et facturée

Le volume d'eau usée, épurée et facturée par la commune est identique en 2025.

	Année	Volume facturé en m ³	
	2025	123'816	-2 %
Pour comparaison	2024	125'891	- 6 %
	2023	134'086	- 6 %
	2022	142'477	+ 12 %
	2021	127'168	- 2.8 %
	2020	130'752	+ 4 %
	2019	125'398	- 5 %
	2018	131'594	+ 1 %
	2017	130'036	
	2016	118'729	
	2015	119'887	
	2014	110'305	
	2013	120'661	



Volume d'eaux claires et d'eaux usées

Année	EC surface bâtie en m³	EU collecteurs en m³ 0.70	Micropolluants en CHF	Location compteur en CHF
2018	257'450	132'090	23'553.00	22'030.00
2019	254'944	121'666	23'643.00	22'497.00
2020	257'561	130'378	24'399.00	22'548.00
2021	259'451	126'809	24'471.00	23'021.00
2022	260'187	141'971	24'426.00	22'930.00
2023	246'548	133'834	24'318.00	22'790.00
2024	249'048	124'352	24'336.00	22'931.00
2025	285'625	106'377	24'507.00	22'984.00

8.2.6 STEPS Entretien

Martherenges : CHF 2'805.00.

Saint-Cierges : CHF 25'982.00.

Thierrens : CHF 14'003.00.

8.3 ECLAIRAGE PUBLIC

2025 marque la fin de l'équipement de notre éclairage public avec la technologie LED et la mise en place de la nouvelle télégestion.

Frais de la consommation électrique 2025 : CHF 18'924.00.

Les tableaux comparatifs ci-dessous montrent l'évolution de la consommation en KW ainsi que l'évolution des coûts en énergie. Malgré quelques variations dans les relevés de certains villages, on remarque une diminution de 75 % de consommation électrique de 2018 à 2025 sur l'ensemble de Montanaire. Avec l'augmentation du prix du KW, la diminution des coûts est de 60 % de 2018 à 2025.

8.3.1 Montant facturé par Romande Energie, comparaison financière par village

Village	2019 en CHF	2020 en CHF	2021 en CHF	2022 en CHF	2023 en CHF	2024 en CHF	2025 en CHF
Chanéaz	1'572.97	553.25	547.49	569.23	619.04	876.92	780.26
Chapelle	2'032.74	1'489.27	1'085.21	1'074.24	1'405.16	1'899.87	1'830.12
Correvon	2'256.39	2'151.90	2'304.95	2'239.44	2'956.23	3'207.46	628.34
Denezy	2'855.76	2'677.29	2'636.39	987.40	720.28	1'701.77	1'651.48
Martherenges	691.41	680.85	666.75	670.42	1'026.97	1'084.11	1'122.29
Neyruz	2'610.96	710.32	845.70	840.53	1'056.93	1'278.99	1'349.44
Peyres-Possens	2'549.82	2'519.46	2'557.59	2'230.96	1'458.02	1'305.37	1'240.06
St-Cierges	7'022.95	6'740.97	6'712.55	2'134.41	3'078.95	4'586.22	4'141.33
Thierrens	9'634.39	9'615.44	9'663.36	2'858.11	3'658.60	5'594.20	5'629.75
Total annuel	31'227.39	27'138.75	27'019.99	13'604.74	15'980.18	21'534.91	18'373.06



8.3.2 Consommation en kWh par village

Village	2019 en kWh	2020 en kWh	2021 en kWh	2022 en kWh	2023 en kWh	2024 en kWh	2025 en kWh
Chanéaz	8'251	2'716	2'712	2'827	2'163	2'850	2'401
Chapelle	10'494	7'405	5'343	5'282	5'210	5'922	5'385
Correvon	12'771	12'177	12'079	12'015	12'635	10'972	1'655
Denezy	15'055	15'101	13'820	5'046	2'648	5'195	4'670
Martherenges	3'658	3'668	3'658	3'658	3'658	3'668	3'658
Neyruz	14'350	11'207	3'849	3'848	4'100	3'884	3'750
Peyres-Possens	13'325	13'128	12'025	9'088	4'526	3'579	3'186
St-Cierges	36'887	36'368	36'028	11'163	10'952	14'601	12'061
Thierrens	50'973	51'802	52'753	15'121	14'057	18'691	17'493
Total annuel	165'764	153'572	142'267	68'048	59'949	69'362	54'259

8.4 TÉLÉRÉSEAU DE THIERRENS

Année	Montant encaissé En CHF	Nombre d'abonnés
2015	22'500.00	93
2016	20'320.00	85
2017	18'640.00	78
2018	16'820.00	70
2019	15'700.00	65
2020	13'440.00	56
2021	11'660.00	48
2022	9'160.00	38
2023	9'080.00	37
2024	7'200.00	30
2025	5'680.00	25

À la lecture de ce tableau, on constate une nouvelle diminution du nombre d'abonnements. Les frais d'entretien ont toutefois été renégociés avec l'entreprise en charge du télé réseau, ce qui a permis une réduction significative du montant annuel prévu au contrat, lequel passe de CHF 10'638.00 à CHF 1'675.00.

Grâce à cette renégociation, il est désormais possible de poursuivre l'exploitation du télé réseau pour une durée de cinq ans en autofinancement.